

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 septembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1120-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1121-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1122-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 SEPTEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 septembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1123-DEC COLLOQUE / RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ / MONTMAGNY / 18 SEPTEMBRE 2014

Il est unanimement résolu que Mme Brigitte Villeneuve, maire suppléant, représente la Ville de Terrebonne en remplacement de M. le Maire, Jean-Marc Robitaille, au colloque 2014 du Réseau québécois de Villes et Villages en Santé qui se tiendra à Montmagny le 18 septembre 2014 et que les frais afférents à ce colloque lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2014-1124-DEC DÉPÔT / SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Terrebonne pour l'année 2015 a été déposé au bureau du greffier le 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE ce sommaire du rôle sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

ATTENDU QU'un montant additionnel de 178 459 000\$ en valeur imposable s'ajoute au montant du rôle du 1^{er} janvier 2014 (*1^{er} janvier 2014 : 11 401 849 300\$; 1^{er} janvier 2015 : 11 580 308 000\$*) ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Terrebonne pour l'année 2015 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

CE-2014-1125-DEC RÉSOLUTIONS / CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST / POSTES CANADA / IMPLANTATION D'UN SLR SUR LE PONT DE REMPLACEMENT DU PONT CHAMPLAIN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait le 9 septembre 2014 la résolution numéro CA14 22 0352 du conseil d'arrondissement le Sud-Ouest de Montréal réitérant son appui à l'implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain ;

ATTENDU également la réception de la résolution numéro CA14 22 0353 du conseil d'arrondissement le Sud-Ouest de Montréal dénonçant la décision de Postes Canada d'abandonner la livraison du courrier à domicile et demande à Postes Canada de surseoir à sa décision ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des résolutions du conseil d'arrondissement le Sud-Ouest de Montréal mentionnées ci-dessus.

MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE INDIQUE AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF QU'ELLE SE RETIRE ET QU'ELLE NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS

CE-2014-1126-DEC CORRECTION / RÉSOLUTION CE-2014-251-DEC / ORGANIGRAMME / CABINET DU MAIRE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-251-DEC prenant acte et acceptant le dépôt du nouvel organigramme du Cabinet du maire ;

ATTENDU QUE le nom de M. Daniel Bélec n'apparaît pas à ladite résolution et qu'il y a lieu de l'ajouter ;

Il est unanimement résolu que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-251-DEC soit et est modifiée afin que soit ajouté :

- M. Daniel Bélec, directeur du Cabinet du maire ;

RETOUR DE MME LAMARCHE

CE-2014-1127-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 19 août 2014 ;
- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 19 août 2014 ;
- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 2 septembre 2014 ;

CE-2014-1128-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 19 AOÛT 2014

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 19 août 2014, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CC-2014-08-19/01	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Leclerc, à l'intersection de la rue Laforce ;
CC-2014-08-19/03	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue du Bruant, à l'intersection de la rue du Doré-Jaune ;
CC-2014-08-19/05	Interdiction de stationnement durant toute l'année sur la rue Camus du côté de la piste cyclable, plutôt que du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} novembre ;
CC-2014-08-19/06	Installation d'un panneau annonçant le passage à une zone de 50 km/h sur le chemin Sainte-Claire, dès la sortie de la limite territoriale avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines ;
CC-2014-08-19/09	Interdiction de virage à droite au feu rouge sur la montée Masson en direction sud, à l'intersection du chemin du Coteau ;
CC-2014-08-19/11	Installation de panneaux « arrêt » et d'un panneau « pré-signal intersection en T », à l'intersection de la montée Dumais et du chemin de la Cabane-Ronde ;

**CE-2014-1129-DEC PROJET DE MANDATS / COMMISSION DE LA
PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES
INFRASTRUCTURES URBAINES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 326-07-2014 autorisant l'adoption du règlement 17-5 créant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines;

ATTENDU QUE le règlement 17-5 définit la mission de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines;

ATTENDU QUE le règlement 17-5 présente l'implication de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines dans le processus de gestion d'une demande de développement;

ATTENDU QU'une commission permanente doit travailler sur des mandats octroyés par le comité exécutif ;

ATTENDU QUE lors de la première rencontre de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, en date du 2 septembre 2014, les membres de la commission conviennent d'identifier les mandats souhaités d'ici les prochaines années;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-09-02/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la liste des mandats pour ladite commission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif autorise ladite commission à travailler sur les mandats suivants :

- collaborer avec la RAIM, la Ville de Repentigny et le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu, pour le secteur La Plaine,

pour la mise en place d'un plan directeur de l'aqueduc incluant le réseau de distribution, l'alimentation en eau potable et la réserve d'incendie pour l'ensemble de la ville. De plus une proposition de gouvernance devra accompagner le plan directeur.

- superviser la préparation d'un plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial comprenant le réseau de distribution, les stations de pompage et les étangs aérés.
- superviser la préparation d'un plan directeur de circulation et de transport actif et collectif en collaboration avec la MRC.
- participer à l'élaboration et au suivi d'un plan quinquennal (ou triennal) des projets d'aménagement de locaux, et des projets de travaux de rénovation et de construction.
- suivre la priorisation annuelle des dossiers de la Direction du génie et projets spéciaux en matière d'infrastructures municipales.
- suivre les programmes de subventions d'infrastructures et de bâtiment rattachés à la mission de la commission incluant l'auscultation de la chaussée et toutes autres études nécessaires.
- émettre des recommandations dans le cadre d'implantation d'ouvrages supérieurs d'utilités publiques tels poste de transformation électrique, ligne de transport d'énergie, oléoduc et gazoduc.
- suivre et émettre ses recommandations pour les dossiers du CCDM en vertu du processus de gestion d'une demande de développement en collaboration avec la Direction générale.
- analyser et suivre les demandes particulières de développement d'infrastructures pour des petits projets (9 lots et moins).
- suivre les dossiers du ministère des Transports du Québec en collaboration avec la Direction générale et la Direction du génie et projets spéciaux.

Que la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines dépose en temps opportun ses recommandations au comité exécutif

Que la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines puisse s'adjoindre des fonctionnaires à titre de personne ressource et des ressources professionnelles pour la soutenir dans ses travaux.

CE-2014-1130-DEC CAMPAGNE DE PROMOTION DES MARCHÉS DE NOËL DE LANAUDIÈRE 2014

ATTENDU QUE le Marché de Noël de Terrebonne présentera sa 3^e édition en décembre 2014 sur le site du Collège Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE cet événement, présenté par la Ville de Terrebonne, en collaboration avec Action Événements, se veut un rendez-vous familial et rassembleur dans une ambiance fidèle à la magie et à la tradition du temps des Fêtes;

ATTENDU QUE le Marché de Noël de Terrebonne vise à attirer un nombre sans cesse grandissant de visiteurs dans le site historique du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE les villes de Joliette et de L'Assomption ont invité la Ville de Terrebonne à se joindre à leur campagne de promotion conjointe sur les marchés de Noël Lanaudois;

ATTENDU QU'une campagne de promotion impliquant trois (3) villes de la même région administrative ne peut qu'avoir des retombées positives sur les plans de la mise en marché et de l'achalandage des trois (3) marchés de Noël de Lanaudière;

ATTENDU QU'un budget global de 30 000\$ est nécessaire afin de faire la promotion simultanée des marchés de Noël 2014 des villes de Terrebonne, Joliette et L'Assomption, soit 10 000\$ pour chaque municipalité concernée;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2014-08-19/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant la participation de la Ville de Terrebonne à la campagne de publicité conjointe avec les Villes de Joliette et de L'Assomption ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif autorise le service des communications à investir une somme de 10 000\$ dans une campagne de publicité conjointe avec les Villes de Joliette et de L'Assomption afin de faire la promotion des trois (3) marchés de Noël de la région de Lanaudière.

CE-2014-1131-DEC SOUMISSION / CONSTRUCTION D'UN SENTIER PIÉTONNIER EN BÉTON POUR LA CITÉ GÉNÉRACTION 55+

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un sentier piétonnier en béton pour la Cité GénérAction 55+ (SA14-1009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 10, à savoir :

Paysagiste Promovert inc.	67 122,41\$ t.t.c.
Entreprises Daniel Robert inc.	78 464,69\$ t.t.c.
Lavallée & Frères 1959 ltée	80 000,00\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	84 207,69\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	86 132,37\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro	121 586,06\$ t.t.c.
LV Construction	147 777,77\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Paysagiste Promovert inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 10 septembre 2014 par M. Steven Frenza, ingénieur de la firme Efel, experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 10 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Paysagiste Promovert inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la société **PAYSAGISTE PROMOVERT INC.**, datée du 9 septembre 2014, pour la construction d'un sentier piétonnier en béton pour la Cité GénérAction 55+, le tout pour un montant de 58 380\$ (taxes en sus) être pris à même les fonds

disponibles du règlement numéro 511. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0400 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1132-DEC ÉCHANGE DE TERRAINS / ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES / 3563308 CANADA INC.

ATTENDU QU'il a été rendu nécessaire pour la Ville de Terrebonne d'élargir le chemin Saint-Charles, entre la rue des Migrateurs et la rue Bernard-Gagnon, conformément au projet de développement de ce secteur;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Terrebonne doit acquérir les lots 4 177 673, 4 177 674 et une partie du lot 4 177 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, et montré comme étant les lots projetés 4 964 248 et 4 964 251 au plan cadastral parcellaire préparé le 7 novembre 2011 par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 667 de ses minutes, d'une superficie approximative de 7 852,5 m.c. et appartenant à 3563308 Canada inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit aussi acquérir incessamment les lots 5 492 030 et 5 492 031 du cadastre du Québec (autrefois connu comme étant le lot 1 948 420) d'une superficie de 916 m.c. et appartenant à Canards Illimités Canada pour cette même fin et montré respectivement comme étant les lots projetés 4 964 249 et 4 964 250 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'élargissement du chemin Saint-Charles nécessite une superficie de 556,2 m.c. correspondant au lot 5 492 030 du cadastre du Québec et que le lot 5 492 031 du cadastre du Québec d'une superficie de 359,8 m.c. ne peut être utilisé par la Ville et n'est d'aucune utilité pour cette dernière;

ATTENDU QUE Canards Illimités Canada ne voulait pas conserver le lot 5 492 031, cette condition étant essentielle au consentement de ce dernier à céder la parcelle nécessaire à l'élargissement du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE 3563308 Canada inc. désire acquérir le lot 5 492 031 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE 3563308 Canada inc. propose de céder à la Ville de Terrebonne les lots 4 177 673, 4 177 674 et une partie du lot 4 177 672 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 7 852,5 m.c. en échange du lot 5 492 031 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les termes et conditions de cet échange sont contenus à une entente à intervenir entre les parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession par 3563308 Canada inc. des lots 4 177 673, 4 177 674 du cadastre du Québec et une partie du lot 4 177 672 du cadastre du Québec au bureau de la circonscription foncière de L'Assomption, montrés au plan cadastral parcellaire préparé le 7 novembre 2011 par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 667 de ses minutes, d'une superficie approximative de 7 852.5 m.c. et de céder en contrepartie à 3563308 Canada inc., à titre d'échange, le lot 5 492 031 du cadastre du Québec, d'une superficie de 359,8 m.c. selon les termes et conditions contenus à l'entente soit, entre autres :

- sans soulte;
- obtention par 3563308 Canada inc. de toutes les autorisations nécessaires pour la cession du lot 5 492 031 du cadastre du Québec, ce dernier étant visé par le *Programme national pour le développement d'un réseau d'aires protégées*;
- l'échange est fait avec la garantie légale de part et d'autre;

- l'échange doit avoir lieu à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans de la signature de l'entente.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte d'échange ainsi que tout document afférent.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange ainsi que tout autre document y afférent.

CE-2014-1133-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / BELL CANADA / 4100, CHEMIN GASCON

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 3 juin 2014, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts au montant de 6 729,10\$ suite aux dommages causés aux installations de la société Bell Canada près du 4100, chemin Gascon;

ATTENDU QUE dans ce cas, la Ville a nié toute responsabilité puisque le rapport de la Direction de l'entretien du territoire démontre que la Ville n'a fait aucun travail ni mandaté aucun entrepreneur pour des travaux à cet endroit ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Bell Canada c. Ville de Terrebonne et Excavations Sylvain Beauregard et fils inc. (500-22-212260-148).

CE-2014-1134-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 288 489,13\$ préparée le 10 septembre 2014.

CE-2014-1135-DEC DÉSIGNATION / PERSONNES AUTORISÉES À FAIRE DES MODIFICATIONS / SERVICE DE CARTES DESJARDINS AUX TERMINAUX INTERACT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire apporter une modification à l'un de ses points de service afin de permettre les paiements directs avec cartes de débit par le réseau Interact ;

ATTENDU QUE la modification requise consiste à remplacer un appareil avec fil, par deux (2) nouveaux équipements sans fil pour la Cité du Sport ;

ATTENDU QUE la seule personne autorisée à demander des modifications au nom de la Ville de Terrebonne est M. Raymond Champagne, retraité depuis mai 2011 ;

ATTENDU QUE le fournisseur de service Desjardins demande une résolution pour modifier les personnes autorisées à faire des modifications pour le compte de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise les personnes

suivantes à faire des modifications aux équipements des services de cartes Desjardins que la Ville de Terrebonne utilise dans le cadre de ses activités, soit :

- M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;
- Mme Francine Blain, trésorière ;
- Mme Martine Rousseau, chef de service des revenus à la Direction de l'administration et finances ;

CE-2014-1136-DEC ALLOCATION AUTOMOBILE / DIRECTEUR DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU QUE M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, avait droit à l'utilisation d'un véhicule de service, et ce, conformément à la directive DIR 1000.3 – usage d'un véhicule automobile par les titulaires d'un poste de directeur ;

ATTENDU QUE M. Bouchard n'utilise plus le véhicule de service, et ce, depuis le début du mois de septembre 2014 et qu'il y a lieu de verser à M. Bouchard une allocation véhicule imposable de 750\$ par mois à titre de mesure équitable pour l'usage de son véhicule personnel, et ce, conformément à la directive précitée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de verser à M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, une allocation véhicule de 750\$ par mois, et ce, à compter du premier mois où M. Bouchard remet les clés du véhicule fournit par la Ville.

CE-2014-1137-DEC NOMINATION / TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

ATTENDU l'affichage du poste de technicien en environnement à la Direction de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, de nommer Mme Mahotia Gauthier au poste de technicienne en environnement à la Direction de l'urbanisme durable à compter du 6 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-1138-DEC NOMINATION / CHEF DE GROUPE / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Yanick Forget au poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 23 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2014-1139-DEC PROBATION / CAPITAINE AUX OPÉRATIONS / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE le 5 mars 2014, le comité exécutif autorisait la nomination de M. Martin Marchand à titre de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE M. Martin Marchand terminera sa période de probation à ce poste le 30 septembre 2014 et il a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que M. Martin Marchand soit et est confirmé à titre de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie.

CE-2014-1140-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-04 / FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. sont liées par une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2012 ;

ATTENDU la teneur de l'article 41 de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Fraternité a déposé les griefs numéros G2012-003 et G2014-002 portant sur les conditions de travail des salariés effectuant un retour progressif au travail ;

ATTENDU QUE les parties désirent régler ces litiges ;

ATTENDU QUE les parties désirent préciser les conditions de travail des salariés effectuant un retour progressif ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-04 à intervenir avec la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. concernant le règlement de deux (2) griefs.

CE-2014-1141-DEC ÉVALUATION / DEUX (2) FONCTIONS CADRES

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni le 22 août dernier et a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Chargé de projets Service de la voirie	Entretien du territoire	2	
Chargé de projets Service de l'environnement et de l'hygiène du milieu	Entretien du territoire	2	2

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner la réévaluation ainsi que l'évaluation de la nouvelle fonction de chargé de projets.

CE-2014-1142-DEC APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 / COLS BLEUS / STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 103 employés réguliers à la signature de la convention collective ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Jason Chapleau de la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 18 septembre 2014.

CE-2014-1143-DEC AVIS D'ENTRAVE / RACCORDEMENT AU SERVICE PUBLIC / ÉCOLE DU BOISÉ / 29 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU QU'une nouvelle conduite d'aqueduc doit être raccordée au réseau d'aqueduc municipal de la rue Rodrigue, et ce, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école du Boisé effectués par la commission scolaire des Affluents ;

ATTENDU QUE la fermeture d'une partie de la rue Rodrigue entre les rues Delorme et Robinson est requise pour la réalisation de ce raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la rue Rodrigue entre les rues Delorme et Robinson le lundi 29 septembre prochain à partir de 18h30.

Que la circulation soit déviée selon le plan joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

CE-2014-1144-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / LOCATION DE TROIS (3) CHARGEURS SUR ROUES SANS OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES SANS OPÉRATEUR POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la location d'un chargeur sur roues sans opérateur pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur pour le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu et la location d'un chargeur sur roues sans opérateur pour le service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire pour la saison hivernale 2014-2015*** ».

CE-2014-1145-DEC SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / INSTALLATION, ENLÈVEMENT ET ENTREPOSAGE DES DÉCORS HIVERNAUX DANS LE VIEUX-TERREBONNE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1134-DEC, adoptée le 11 septembre 2013, acceptant la soumission de la société Groupe Artea inc. pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 44 265,38\$ (t.t.c) (SA13-9070) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9070 pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne

arrive à échéance le 31 octobre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 38 911,18\$ (taxes en sus), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,068%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU QUE pour l'année 2014, un montant de 2 526,70\$ (incluant l'IPC et taxes en sus) doit être ajouté pour les décors situés au coin des rues Saint-Pierre et des Braves ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour l'installation, l'enlèvement et l'entreposage des décors hivernaux dans le Vieux-Terrebonne avec la société Groupe Artea inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 41 437,88\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0384 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1146-REC SOUMISSION / DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE ET FOURNITURE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE – ZONE 2 – SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 2 – secteur Terrebonne (SA14-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 02, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Le Groupe Nepveu inc.	1 702 400,34\$ t.t.c.	2 899 870,72\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	1 818 743,02\$ t.t.c.	3 055 326,62\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	1 835 140,11\$ t.t.c.	3 120 553,65\$ t.t.c.
Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc.	1 932 904,69\$ t.t.c.	3 303 388,22\$ t.t.c.
Groupe Damga inc.	2 057 346,90\$ t.t.c.	3 393 844,12\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 513 500,60\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Le Groupe Nepveu inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 4 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige – zone 2

– secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 2 522 175,01\$ (taxes en sus) . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0406 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1147-REC SOUMISSION / DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE ET FOURNITURE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE ET CHARGEMENT – ZONE 6 – SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement– zone 6 – secteur Lachenaie (SA14-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 07, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Groupe Damga inc.	2 106 808,80\$ t.t.c.	3 511 348,00\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Le Groupe Nepveu inc.	2 486 092,94\$ t.t.c.	4 193 368,21\$ t.t.c.
Gauvreau & Fils Excavation inc.	2 615 630,22\$ t.t.c.	4 447 810,20\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	2 795 508,82\$ t.t.c.	4 801 761,75\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Excavation Anjou inc.	2 784 579,54\$ t.t.c.	4 696 657,48\$ t.t.c.
Neigexpert ltée	2 867 154,57\$ t.t.c.	4 817 650,25\$ t.t.c.
Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc.	3 258 550,56\$ t.t.c.	5 568 953,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Le Groupe Nepveu inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 503 513,38\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Le Groupe Nepveu inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 4 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 6 – secteur Lachenaie, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 3 647 200,01\$ (taxes en sus) . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0407 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1148-REC SOUMISSION / DÉBLAIEMENT, ÉPANDAGE ET FOURNITURE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE ET CHARGEMENT – ZONE 3 – SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement– zone 3 – secteur Terrebonne (SA14-9043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2014 à 11 h 13, à savoir :

	Option 3 ans	Option 5 ans
Construction Axika inc.	3 953 643,02\$ t.t.c.	6 873 250,34\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc.	4 118 029,38\$ t.t.c.	7 129 759,84\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 6 825 886,78\$ (t.t.c.) pour un contrat de cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES EXCAVATIONS SYLVAIN BEAUREGARD & FILS INC.**, datée du 2 juillet 2014, pour le déblaiement, épandage et fourniture d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone 3 – secteur Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant total de 6 201 139,24\$ (taxes en sus) . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0408 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1149-REC SOUMISSION / FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM POUR LA VOIRIE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie (SA14-9048) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 14, à savoir :

Compass Minerals Canada Corp./Sifto Canada inc.	1 144 599,12\$ t.t.c.
Technologie de Dégivrage Cargill	1 211 376,60\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Compass Minerals Canada Corp./Sifto Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 947 715,93\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **COMPASS MINERALS CANADA CORP. / SIFTO CANADA INC.**, datée du 8 septembre 2014, pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, le tout pour un montant total de 995 520\$ (taxes en sus) . À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0402 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0403 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 125 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) soit accepté.

CE-2014-1150-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC SUR LES RUES OSCAR ET MAURICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice (SA14-7025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 06, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	810 498,15\$ t.t.c.
9301-3845 Québec inc.	855 571,40\$ t.t.c.
Bernard Sauvé Excavation inc.	877 673,16\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction G-Nesis inc.	966 399,37\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	987 191,82\$ t.t.c.
Les Construction CJRB	990 279,68\$ t.t.c.
Civisol inc.	995 708,80\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	1 004 012,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 4 septembre 2014 par Mme Julie Larocque, ing. sr, P. eng., président de la firme Ingemax ;

ATTENDU également le rapport daté du 2 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 212 513,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 2 septembre 2014, pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice, le tout pour un montant total de 704 934,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 598. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0392 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2014-1151-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION PLUVIALE EXISTANTE SUR LA RUE RODRIGUE, ENTRE LA MONTÉE MAJOR ET LA RUE ISABELLE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle (SA14-7027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 août 2014 ;

ATTENDU QUE quatorze (14) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 septembre 2014 à 11 h 11, à savoir :

9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol)	1 081 645,59\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	1 190 382,17\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Excavation Marcel Clark inc.	1 197 897,51\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 279 353,55\$ t.t.c.
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 287 311,84\$ t.t.c.
9075-3856 Québec inc. (Bentech Construction)	1 368 583,07\$ t.t.c.
Les Constructions CJBR inc.	1 492 638,79\$ t.t.c.
Civisol inc.	1 543 364,61\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	1 571 261,90\$ t.t.c.
Charex inc.	1 584 986,71\$ t.t.c.
Lavallée & Frères (1959) ltée	1 653 181,78\$ t.t.c.
Roxboro Excavation inc.	1 734 877,04\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	1 978 000,00\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	2 019 932,54\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 septembre 2014 par M. Martin LeBrasseur, ingénieur de projets de la firme AECOM ;

ATTENDU également le rapport daté du 8 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 294 934,68\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9301-3845 Québec inc. (Roc-Sol) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **9301-3845 QUÉBEC INC. (ROC-SOL)**, datée du 2 septembre 2014, pour des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, le tout pour un montant total de 940 765,90\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 607. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0396 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2014-1152-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE
CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE DANS DIVERSES
RUES / PHASE II / PROGRAMME TECQ II / PRIORITÉ 3**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II (SA14-7029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 01, à savoir :

Gainex inc.	381 580,18\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	483 313,51\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Gainex inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 septembre 2014 par M. Guillaume Bélanger, ing., associé – directeur de projet de la firme Cima+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 12 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 567 178,57\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Gainex inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 17 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GAINEX INC.**, datée du 9 septembre 2014, pour des travaux de gainage d'égout sur diverses rues – phase II, le tout pour un montant total de 331 881\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 610. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0399 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2014-1153-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
PLUVIALE / PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel sont nécessaires et prévus au règlement d'emprunt numéro 601 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-557-DEC mandatant la firme Dessau pour les services professionnels pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel** » (référence : règlement d'emprunt 601).

CE-2014-1154-DEC AUTORISATION / TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / LE GROUPE LAVAL AUBIN LTÉE / 9305-5291 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la société Le Groupe Laval Aubin Ltée demande l'autorisation, par projet d'acte de vente, le transfert de propriété entre Le Groupe Laval Aubin Ltée et la société 9305-5291 Québec inc. ;

ATTENDU QUE le coefficient d'occupation au sol sera d'environ 13% ;

ATTENDU QUE le terrain fut acquis le 11 mars 2013 ;

ATTENDU QUE cette autorisation d'acte de vente permettra de faire la transaction entre Le Groupe Laval Aubin Ltée et la société 9305-5291 Québec inc. (nouvelle entreprise de gestion) qui louera par la suite à la société LBF qui œuvre dans la fabrication et l'installation d'étagères pour des chaînes commerciales (entreprise de Terrebonne qui se relocalise pour agrandissement) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise l'acte de vente entre Le Groupe Laval Aubin Ltée et la société 9305-5291 Québec inc. (nouvelle entreprise de gestion).

CE-2014-1155-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT D'UNE CUISINE COMMERCIALE (BOULANGERIE) A L'ÎLE-DES-MOULINS / SA14-6054 / ABROGATION / RÉOLUTION CE-2014-1101-REC

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement d'une cuisine commerciale (boulangerie) à l'Île-des-Moulins (SA14-6054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 août 2014 à 11 h 02, à savoir :

Malo-Lacombe Construction	196 335,91\$ t.t.c <i>exclus</i>
Construction Irénée Paquet & Fils inc.	203 420,82\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest Ltée	237 000,00\$ t.t.c.
Rénovacoœur Rénovation inc.	245 813,00\$ t.t.c.
Construction Doverco inc.	258 601,86\$ t,t,c,

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Irénée Paquet & Fils inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 22 août 2014 par M. Maxime-Karl Gilbert, architecte de la firme Bellemare & Guilbert Architectures ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 183 638,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 juillet 2014 indiquant que la soumission de la société Malo-Lacombe Construction doit être exclue et qu'il y a lieu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Irénée Paquet & Fils inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 17 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET ET FILS**, datée

du 19 août 2014, pour l'aménagement d'une cuisine commerciale (boulangerie) à l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant de 176 926,13\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0393 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1101-REC soit et est abrogée.

**CE-2014-1156-DEC REJET / SOUMISSION / ACHAT D'UNE (1)
FOURGONNETTE « NISSAN NV200 » / SA14-9052 /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une (1) fourgonnette Nissan NV200 (SA14-9052) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 9 septembre 2014 à 11 h 00, à savoir :

Donnacona Chrysler 30 223,76\$ t.t.c. *non conforme*

ATTENDU QUE la soumission de la société Donnacona Chrysler s'est avérée non conforme selon le rapport daté du 10 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 septembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif rejette la soumission de la compagnie Donnacona Chrysler.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***l'achat d'un véhicule Nissan NV200*** ».

CE-2014-1157-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire